



Lycée des Métiers de la Coiffure

Pierre Masson



Pierre Masson

Brevet de Technicien Supérieur

en Contrat de Professionnalisation

un métier pour demain

LYCÉE
DES MÉTIERS

PCO EP
Opérateur de compétences
des Entreprises de Proximité

UNEC
Union Nationale des Entreprises de Coiffure
PAYS DE LA LOIRE

Contrat de Professionnalisation

La Formation

✓ Cours le **LUNDI + MARDI** sur 26 semaines la première année et 22 semaines la seconde année représentant moins de **20%** de la durée du contrat en Formation.

✓ BTS Coiffure = 768 heures de formation

416 heures en 1ère année

352 heures en 2ème année

✓ Tutorat avec une **aide à la fonction tutorale** de 230€ sur 6 mois soit **1380 €**.

✓ Financement de la Formation par **L'OPCO EP**

✓ Notre centre de Formation Professionnelle Continue est habilité et nos formations sont conformes aux Référentiels Nationaux.

✓ Notre équipe de formateurs, responsable de la préparation à l'examen, détermine et améliore les points faibles de votre salarié tout en valorisant ses points forts.

Communiquez-nous vos offres d'emploi

Nous vous transmettrons les CV de nos jeunes diplômés

au LPP de Coiffure

Les Avantages

La non prise en compte dans l'effectif

- ✓ Le salarié en contrat de professionnalisation n'est pas comptabilisé dans l'effectif de votre entreprise.
- ✓ Possibilité de cumuler un ou plusieurs contrats pro avec un contrat d'apprentissage.

La dispense de versement de l'indemnité de fin de contrat

- ✓ Dans le cadre du contrat de Professionnalisation, l'indemnité de fin de contrat n'est pas due au jeune.

L'exonération de charges sociales

- ✓ Le Contrat de Professionnalisation bénéficie des dispositions d'exonération des charges sociales sur les bas salaires (dans le cadre du pacte de responsabilité et de solidarité, le dispositif zéro cotisation URSSAF permet à l'employeur de ne plus payer aucune cotisation hormis l'assurance chômage)

Gain sur les rémunérations

- ✓ Depuis janvier 2019, transformation du CICE (crédit d'impôts pour la compétitivité et l'emploi) en baisse de charges patronales, soit au niveau du SMIC un gain de 9,9 %.

Niveau de Formation	- 21 ans	21 à 26 ans	+ de 26 ans
Bac pro ou plus	65%	80%	100%*

Ces informations sont données sous réserve de l'évolution des réglementations

Vos démarches

1. Nous confirmer l'inscription du salarié pour la formation
2. Envoyer la déclaration Unique à l'Embauche à L'URSSAF

Notre rôle :

Vous proposer des jeunes qui correspondent à vos attentes

Alléger toutes vos démarches

Nous établissons :

- ✓ Le contrat de professionnalisation
- ✓ Les conventions de formation.

N'hésitez pas à nous contacter pour tous renseignements

Nathalie Blanchard – Directrice

Christine LACOUR - DDF

Isabelle Ménard – Resp. administrative

Se tiennent à votre entière disposition

au 02.40.71.06.52.

Lycée des Métiers de la Coiffure Pierre Masson

3, rue Vasco de Gama

44800 Saint-Herblain

Tèl: 02.40.71.06.52

@ : contact@lppc.fr

Site internet: www.lppc.fr

Etablissement de la profession

Organisme Gestionnaire

Union Nationale des Entreprises
de Coiffure Pays de la Loire

